

# Exercer le pouvoir disciplinaire en agence d'emploi

2 jours

14 heures

*Objectif professionnel : cette formation apporte aux participants les repères juridiques et pratiques indispensables pour réagir de manière adaptée et proportionnée aux manquements reprochés aux salariés intérimaires. Elle permet de sécuriser les procédures et prévenir les risques contentieux tout en renforçant la crédibilité de l'agence auprès de ses salariés intérimaires et son professionnalisme vis-à-vis des clients.*

## Objectifs pédagogiques :

**Mesurer les limites du pouvoir de direction et de contrôle**

*Prérequis : niveau stage « Intégrer le cadre réglementaire de l'activité en agence d'emploi » et deux ans d'expérience en agence d'emploi*

### 1. Mesurer les limites du pouvoir de direction et de contrôle

*Evaluer la licéité des procédés de contrôle mis en œuvre par l'EU : justification, proportionnalité, loyauté*

*Mesurer la légalité de l'objet du contrôle*

*Vérifier l'opposabilité au salarié intérimaire des règles internes à l'utilisateur (règlement intérieur, sécurité, discipline...)*

*Modalités pédagogiques : exposé, quizz, cas pratiques, étude de textes*

### 2. Qualifier le comportement fautif

*Identifier la faute professionnelle*

*Distinguer la faute professionnelle de notions voisines (fait de la vie privée, insuffisance professionnelle...)*

*Apprécier le caractère fautif de l'abandon de poste*

*Evaluer le caractère réel et sérieux de la faute*

*Modalités pédagogiques : exposé, travail de groupe sur la caractérisation de la faute, quizz, cas pratiques*

**Qualifier le comportement fautif**

**Conduire la procédure**

**Evaluer le risque contentieux**

### 3. Conduire la procédure

*Recueillir la preuve de la faute*

*Choisir une sanction licite et proportionnée*

*Respecter la procédure disciplinaire et les délais*

*Tenir un entretien disciplinaire*

*Quid de la période d'essai ?*

*Modalités pédagogiques : exposé, quizz, étude de cas, mise en situation de conduite d'un entretien disciplinaire*

### 4. Evaluer le risque contentieux

*Identifier les recours possibles*

*Mesurer le risque et les coûts*

*Mettre en place une solution adaptée au regard des éléments d'arbitrage*

*Modalités pédagogiques : exposé, analyse de jurisprudence, résolution d'une étude de cas, exercice de calcul de coûts, brainstorming relatif à la rupture à l'amiable*

Tout collaborateur d'agence en charge du suivi des salariés intérimaires

Groupe de 2 à 6 participants

Formateur

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à  $\pm$  8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à  $\pm$  1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à  $\pm$  3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours.

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 128-022  
 Version 040925